



contestation PV pour excès de vitesse

Par **typaan**, le **05/09/2012** à **00:45**

Bonsoir,

J'ai reçu un PV pour excès de vitesse 92km retenu pour 90km limité, contrôle fait par un radar automatique.

J'ai demandé la photo de l'infraction, sur celle-ci on ne voit que la plaque d'immatriculation arrière, le feu arrière gauche et les deux catadioptrés, j'étais bien le conducteur à ce moment la.

Suite à ces faits est-il possible de contester afin d'échapper au retrait de point.

Cdt.

Par **janus2fr**, le **05/09/2012** à **06:46**

[citation]j'étais bien le conducteur à ce moment la. [/citation]

Alors où est le problème ?

Par **razor2**, le **05/09/2012** à **11:24**

Bonjour, vous allez récupérer le point perdu dans 6 mois.

Je ne vois pas l'intérêt d'aller contester sachant que vous allez, en contestant, passer devant un juge et que vous allez vous faire démonter financièrement parlant.

Oubliez les 45 euros minorés si vous contestez. Tablez sur une amende bien plus élevée, pouvant monter au maximum à 450 euros.